

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 196 Rect.

présenté par
Mme Lebranchu, M. Martin (Gers), M. Gaubert, Mme Reynaud
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 190 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 13

Dans l'alinéa 11 de cet amendement, substituer aux mots :

« le lieu »,

les mots :

« la localisation parcellaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.